

LEMIEUX, Lucien, *L'établissement de la première province ecclésiastique au Canada 1783-1844*. Coll. Histoire du Canada. Fides, Montréal-Paris, 1968. XXVIII-559 p. \$10.00.

Georges-Émile Giguère, s.j.

Volume 23, numéro 2, septembre 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302896ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302896ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Giguère, G.-É. (1969). Compte rendu de [LEMIEUX, Lucien, *L'établissement de la première province ecclésiastique au Canada 1783-1844*. Coll. Histoire du Canada. Fides, Montréal-Paris, 1968. XXVIII-559 p. \$10.00.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 23(2), 330-332. <https://doi.org/10.7202/302896ar>

LEMIEUX, Lucien, *L'établissement de la première province ecclésiastique au Canada 1783-1844*. Coll. Histoire du Canada. Fides, Montréal-Paris, 1968. XXVIII-559 pp. \$10.00.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons vu paraître cet ouvrage d'histoire. On sait en effet que l'histoire religieuse du Canada au 19<sup>e</sup> siècle a été jusqu'à présent assez peu explorée. Sans doute existe-t-il une foule de monographies, mais les ouvrages de synthèse manquent encore à peu près totalement. [L'ouvrage de M. Lemieux offre la vue d'ensemble d'une période historique non seulement très importante mais également très complexe pour l'Eglise canadienne.] Pourtant les quatre-vingts premières années du régime britannique furent difficiles sur tous les plans de la vie canadienne. Le domaine religieux et ecclésial n'y a pas échappé. Et il faut se rappeler qu'à cette époque il avait son importance.

Le premier projet de division ecclésiastique au Canada prit naissance en 1783 et il ne devait pas connaître son aboutissement avant 1844 après avoir traversé les différentes étapes de sa réalisation. Les années 1807, 1817, 1821, 1825, 1830 et 1836 ont chacune à leur façon apporté un progrès.

Une fois choisi le sujet annoncé par le titre de l'ouvrage, l'auteur y est resté remarquablement fidèle jusqu'à la fin. Patiemment il a exploré à fond de nombreux dépôts d'archives pour en extraire tout ce que les sources imprimées ne nous avaient pas encore apporté. Son grand mérite est incontestablement d'avoir mis beaucoup d'ordre dans une matière abondante, touffue, complexe et parfois un peu mêlée. Nous savons que le sujet était extrêmement difficile et qu'il ne fallait pas le traiter à la légère. L'auteur devait au surplus faire appel au discernement et au sens critique pour établir le décalage entr des témoignages non seulement divergents mais parfois intentionnellement faussés. Avec clarté, il l'a divisé par étapes chronologiques qui forment autant de chapitres à l'intérieur desquels il a traité les thèmes un à un. Dans un style clair, simple et nuancé où le mot juste fait rarement défaut, il a exposé sans passion une matière qui en a quelquefois comporté.

Cette étude est strictement factuelle et ne présente aucune ambition idéologique. L'A., a-t-il, comme nous, songé à étendre son examen à la conjoncture socio-politique de l'Occident qui inaugurerait alors une ère nouvelle de son histoire ? Il a pu être tenté par l'examen critique de la liberté religieuse telle qu'elle existait à ce moment au Canada. Ne l'a-t-il pas présentée comme sujet du forum qui a marqué le lancement de son livre ? S'est-il interrogé sur les relations entre l'Eglise et l'Etat pour savoir quelle sorte de connivence pouvait exister entre les deux pouvoirs comme le soutient un slogan à la mode. Si l'auteur avait succombé à ces différents attrait, ou bien il aurait tout manqué, ou bien il aurait dû consacrer dix autres années pour couvrir

un si vaste champ d'exploration. Nous devons lui savoir gré de s'être fixé des limites et surtout de les avoir respectées.

Dire que cette étude est factuelle ne doit en aucune façon être considérée comme un reproche. Le procédé était à notre avis indispensable. L'historien a dégagé de ses documents des faits, des témoignages, des personnages qu'il a minutieusement rangés dans un ordre chronologique, soit à l'intérieur d'une période soit même dans une subdivision thématique. C'était l'étape préliminaire indispensable. Les témoignages sont ainsi rapprochés les uns des autres, confrontés pour mieux permettre ensuite à la critique de dégager la vérité des faits après avoir établi la véracité des mémorialistes. Il eut été téméraire et très préjudiciable de passer à pieds joints par-dessus cette étape, sans doute fastidieuse et de poursuivre une synthèse assurément plus brillante mais combien précaire. Les simplifications en histoire engendrent inévitablement des jugements erronés que le temps parvient difficilement à effacer.

L'introduction résume très bien la situation religieuse au Canada de 1759, date de la conquête à 1783, année de la naissance du premier projet de division ecclésiastique, d'un nouveau siège épiscopal. Ce résumé nous conduit jusqu'au début du sujet annoncé. Dès ce moment se posait le problème de la liberté religieuse. Mais quelle sorte de liberté existait alors au Canada ? Liberté de droit ? Liberté de fait ?

A la page 18, M. Lemieux pose nettement la question. "Or comment pouvait-on parler de liberté religieuse, s'il n'était pas permis aux catholiques d'avoir des prêtres ?" Or l'on sait que cette question cruciale pouvait se répéter à propos de l'évêque, des diocèses nouveaux à créer, des paroisses nouvelles à établir, pour la reconnaissance civile de toutes personnes, autorités, institutions et établissements. On sait que la réponse n'est pas venue avant 1840.

Avant 1760, l'Eglise catholique avec ses structures, son code légal, ses autorités et ses sujets, sa philosophie propre, avait pu s'accorder assez bien avec un Etat catholique, même gallican. Dans un Etat catholique, l'Eglise avait eu ses problèmes mais les solutions appliquées en Europe et en France suivaient leurs cours normal jusqu'en Nouvelle-France. Mais après la conquête, le Canada était passé sous une puissance étrangère aussi bien sur le plan religieux que civil. Les problèmes prenaient une allure nouvelle et pour l'Eglise canadienne les solutions restaient à trouver. C'était tout à fait normal. Reste à savoir quels ont été ces problèmes, quelles ont été les différentes solutions proposées et, compte tenu des diverses circonstances comment ont été adoptées celles qui ont enfin pris place dans le cadre anglo-protestant. La question de la liberté religieuse a longtemps continué de se poser et à toutes religions autres que l'anglicanisme. Car d'un côté comme de l'autre le problème religieux était inséparable de l'aspect ethnique. La première solution qui venait normalement à l'esprit des Canadiens était infailliblement le recours à la France, le Roi pour les nominations épiscopales, le clergé pour le recrutement. D'autre part malgré toute la bienveillance que certaines autorités britanniques ont voulu déployer à l'égard des catholiques et du catholicisme, elles avaient plutôt tendance à proposer des solutions en dehors du cadre français et parfois

en dehors des structures de l'Eglise catholique. On aurait plus facilement accepté des prêtres de Savoie, de Suisse, d'Allemagne, d'Irlande ou d'Angleterre que de la France. On proposait une Eglise sans évêque, conduite par une direction tripartite, on rejetait tout lien et on interdisait toute communication avec Rome.

Fait curieux cependant et tout de même constant au cours de ces quatre-vingts ans, on voit les mêmes objections passer alternativement du côté anglo-protestant au camp franco-catholique. Alternance d'ailleurs pleinement justifiée par les circonstances, mais qui pour avoir souvent compliqué les relations Eglise-Etat, rend plus pénible la tâche des historiens.

Une fois établis les faits, dissipée l'ambiguïté des témoignages qui parfois se contredisent et mieux discernés les personnages et les institutions en cause, il devient plus facile de se consacrer à l'étude de la liberté. Celle-ci en effet selon la forme et le degré qu'elle a connus dans la réalité concrète peut apparaître comme une incontestable condition de l'activité humaine pour autant qu'elle a favorisé ou modifié la production des faits, la production et l'expression d'une pensée, d'une philosophie sous-jacente qui les a inspirés. C'est alors, nous semble-t-il, qu'il deviendra nécessaire et possible de songer à élargir le cadre géographique à l'Europe et à tout l'Occident peut-être pour tenir compte des bouleversements de la Révolution française et de ses conséquences sur la situation canadienne.

Pour toutes les raisons déjà énumérées, nous pouvons estimer que l'auteur a fait du bon travail en s'acquittant avec savoir-faire d'une tâche immense et délicate. C'est là que son ouvrage trouve sa valeur et qu'il rendra service à l'histoire et à ses artisans.

GEORGES-EMILE GIGUÈRE, s.j.

*Centre des études universitaires  
Trois-Rivières*